

Investir avec des marges budgétaires toujours plus restreintes

Depuis 2008 l'Etat se désengage auprès des collectivités territoriales (DGF). En outre, il convient de souligner le désengagement de l'Etat dans le soutien financier aux investissements des collectivités territoriales avec la baisse notable des attributions de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Simultanément, l'Etat transfère de nombreuses compétences sans les financements qui vont avec. Les inquiétudes des maires sont grandes quant aux répercussions financières importantes que cela implique sur la gestion courante et l'investissement communal. La capacité d'autofinancement des communes rurales comme les nôtres s'est effondrée, pour beaucoup inférieure à 100 000 €. Certaines communes sont endettées pour plus de 50 ans ! (cela n'est pas notre cas). Les ressources des communes passent par une fiscalité dont elles ont de moins en moins la maîtrise, par des subventions de plus en plus réduites et dont l'instruction des dossiers est lente et complexe, et par le recours aux prêts bancaires dont les taux sont actuellement heureusement au plus bas. Reste à savoir aussi comment « le quoi qu'il en coûte » sera tôt ou tard financé. Le ministère des Comptes publics établi une projection faisant état d'un coût global potentiel de plus de 400 milliards d'euros entre 2020 et 2022. La Cour des comptes a déjà préconisé, à l'adresse du gouvernement, "une maîtrise renforcée des dépenses publiques [...] à un rythme suffisant pour permettre la décade de l'endettement public au plus tard en 2027. Les Mairies sont restées prudentes en 2020 et 2021 par nécessité. 2022 devrait être une année blanche, et selon les banquiers les investissements devraient repartir en 2023. L'état représenté par le sous-préfet se félicite cependant de plans de relance avec de nombreuses aides sur des taux élevés de subvention pouvant atteindre des montants considérables ... Il ne faut pas oublier qu'avant de récupérer de l'argent de l'Etat, il faut avant pouvoir le dépenser ! Il a aussi été évoqué « le financement participatif ». Il s'agit de demander aux administrés de participer sous la forme d'un don ou d'un prêt (rémunéré) à l'investissement de la commune sur un projet particulier tel que la restauration d'un monument, d'une chapelle, d'un four à pain... Je ne suis pas convaincu que cela soit dans notre culture.



Maintenir et favoriser le commerce et l'artisanat local

Le Gouvernement sera aux côtés des collectivités territoriales pour contribuer à la redynamisation commerciales notamment dans les territoires les plus fragiles. La Banque des Territoires vise à acquérir et rénover 6000 commerces sur 5 ans. Le but étant de proposer des locaux à loyers modérés aux commerçants et artisans. C'est une procédure qui mérite d'être étudiée dans notre commune qui n'a pas de commerçant sédentaire pour l'instant.

Parallèlement les chambres des métiers et de l'artisanat et CCI devraient avoir un rôle plus important à jouer dans la mise en œuvre des plans de relance.

Lutter contre les incivilités et conflits de voisinage

C'est un sujet d'actualité, fréquemment rapporté par les medias.

Les incivilités sont en augmentation constante même dans les communes rurales. Il s'agit pour l'essentiel de graffitis, dégradations diverses des lieux publics, dépôts d'ordures sauvages, dérapages verbaux entre administrés ou vis-à-vis des Elus. Les conflits familiaux sont de plus en plus fréquents.

Il y a deux procureurs en Corrèze. Chacun est aidé de deux substituts soit 6 magistrats pour traiter plus de 6000 dossiers par an !

400 gendarmes sont présents pour faire appliquer le droit régalien.

Seuls les « gros délits » sont donc traités en priorité par les tribunaux. Pour les autres il faut faire appel aux conciliateurs de justice qui arrivent à résoudre près de 50% des conflits en amont des tribunaux.

Les violences conjugales, les agressions orales ou physiques des Maires et des Adjointes qui sont des Officiers de Police Judiciaire, sont toujours transmises en priorité au Parquet.

Valoriser son patrimoine architectural et environnemental

C'est devenu très difficile devant l'empilement de Lois et de Codes dont certains articles sont contradictoires entre eux : Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, Code du patrimoine, Loi Climat et beaucoup d'autres. Il est impossible pour un Maire de prendre des initiatives à ce sujet sans l'aide d'organismes spécialisés qui est le plus souvent gratuite. La Fondation du Patrimoine peut aider à soutenir un projet et aider à son financement.

Réussir un pacte de confiance entre communes et intercommunalités

L'état pousse à la création d'intercommunalités (Loi ALUR, Loi NOTRE et autres). Pour l'instant ce n'est pas encore une obligation. Jugeals-Nazareth fait déjà partie de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive qui regroupe 48 communes. Même si le Maire a perdu certaines de ses compétences, il fait partie du Conseil Communautaire et sa voix lui permet de participer à la vie de la collectivité.

D'autres projets d'intercommunalité sont en cours en Corrèze ou existent déjà soit sous la forme d'Agglo soit sous la forme de communautés de communes.



S'engager ou reporter la mise en place du PLUI.

Ce sujet est très technique et en pleine évolution.

Jugeals-Nazareth dispose déjà d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce qui est loin d'être le cas des autres communes Corrésiennes puisque près de la moitié n'ont qu'un règlement national d'urbanisme (RNU) ou c'est l'Etat qui décide alors de tout. La migration vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est souhaitée par l'Etat. Celle-ci a un coût non négligeable (15 000€) et n'est pas nécessaire pour l'instant pour l'instruction des permis de construire de notre commune.

Il est donc nécessaire d'attendre !

En conclusion :

Notre participation à ce « Carrefour » nous a apporté beaucoup d'informations qui vont générer plusieurs réflexions sur l'avenir de notre commune pour notre mandat. Nos rencontres avec les autres élus nous a permis de constater que nous ne sommes pas seuls dans les difficultés...

Quelque part c'est rassurant !

Richard LANDRAUD

1^{er} Adjoint